



## Emplacement parking abusif

Par **letouc**, le **08/07/2020** à **16:38**

notre copropriété comporte 15 appartements et une cour intérieure servant de parking commun pour un maximum de 10 voitures. Le règlement intérieur précise que chaque propriétaire peut garer 1 seule voiture par appartement compte tenu du manque de place (ce règlement avait été adopté par l'A.G.) Or un copropriétaire gare systématiquement 2 voitures. Une lettre simple a été adressée au copropriétaire récalcitrant qui n'en a cure et qui se fâche quand on lui fait la remarque.

Le syndic à la demande du conseil syndical peut-il faire procéder à l'enlèvement d'une des 2 voitures par la fourrière?